

INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeff Hoeyberghs face à la justice

Bruxelles, le 7 décembre 2021 – Jeff Hoeyberghs comparaît aujourd'hui devant le tribunal correctionnel en raison de ses déclarations sexistes et haineuses lors d'une conférence du cercle étudiantin KVHV en 2019. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes avait reçu 1489 signalements à propos du discours de Jeff Hoeyberghs et déposé une plainte avec constitution de partie civile.

Le 4 décembre 2019, le chirurgien plastique Jeff Hoeyberghs, invité par le groupe d'étudiants conservateurs flamands le KVHV, avait donné une conférence dans un auditoire de l'université de Gand. Une conférence dénigrante et sexiste : les femmes ayant été décrites comme des êtres inférieurs, à la recherche d'argent et de protection masculine. En échange de quoi elles devraient pouvoir octroyer des faveurs sexuelles. La conférence avait été filmée et partagée sur les réseaux sociaux, provoquant un raz de marée d'indignation dans la société. Submergé par quelques 1489 signalements, l'Institut s'était constitué partie civile, fin décembre 2019, pour infraction à la Loi Sexisme et incitation à la haine, à la violence et à la discrimination envers les femmes.

Le directeur, Michel Pasteel, précise : *« Les déclarations de Jeff Hoeyberghs incitent à la discrimination et à la haine envers les femmes. C'est pourquoi il était du devoir de l'Institut d'intervenir. Il ne s'agit pas ici d'avoir tenu une simple « opinion controversée ». En tant qu'organisation de défense des droits humains, l'Institut est évidemment favorable au droit à la liberté d'expression. Mais cette liberté a des limites : lorsque vous traitez les femmes d' « êtres paresseux et stupides », vous justifiez la discrimination à leur égard. Lorsque vous déclarez qu'elles « n'ont qu'à ouvrir les jambes », vous banalisez voire même vous encouragez les violences sexuelles. »*

Le verdict est attendu vers la fin de l'année. D'ici là, l'Institut s'abstiendra de tout commentaire, afin de préserver la sérénité du processus judiciaire.